

cette Paroisse & à la Priere dans l'église de St Mandé de Clare les deux Dimanches précédents ladate duprésentes (dispense etant accordée^{de la 3^e} a cause de quelques circonstances couleurable [?] surlesouhait des familles) entre Ambroise Moulaisons fils majeure de
M Joseph Moulaisons lejeune & de Marie LeBlanc de cette Paroisse d'une
Ambroise part & entre Marguerite Thibaud fille mineure de JeeanBapt Thi-
Moulaisons baud & de Rosalie Dousset dela Paroisse de S^l Mandé d'autre part
& Sans qu'il sesoit rencontré aucun obstacle, opposition ou empê-
Marguerite chement quelconque excepté celui du troisieme degré pur^{de consanguinité} du coté du
Thibaud Pere del'époux & la mere de l'épouse & du troisieme degré egalem-
27 de consanguinité au 4^e degré des deux meres desquels empêche-
mens dispense est accordée par l'autorité des Superieurs légitimes
sauf cequi est dedroit JePrêtre soussigné ai reçu le mutuel consente-
ment de Mariage des dites parties & leur ai ensuite donné laBéné-
diction nuptiale selonles rites & ceremonies de l'église Catholique telles
qu'elles sont prescrites dans le Rituel de Quebec avec labonnevolonté
deleurs parens respectifs ontété presens & temoins lesdites Joseph Mou-
laisons & Jean Baptiste Thibaud pere des époux Jean Bourque lejeune
chantre, Jean Olivier Babin oncle de l'époux & plusieurs autres per-
sonnes leur parens & leur amis Sigogne
Le trente octobre mil huit cens vingt huit aété par moisoussign.
B Baptisé Michel Lucain né lejour précédent dulégitime Mariage
Michel entre Michel Muice & Angélique Clermont de la Paroisse de
Lucain S^{te} Anne Le Parain aété Jean Muice & la Marraine aété Ma-
Muice rie-Rose Muice l'un grand pere del'enfant & l'autre sour
158 dupere de l'enfant, alaplace dudit Jean Muice marquepar-
rain cidessus Augustin Surete fille d'Athanase Surete aété
Parain aussi de cette Paroisse Sigogne
Le deux Novembre mil huit cens vingt huit j'ai supplié les
cérémonies du Baptême à François Constant né le 30 Août
B dernier dulégitime Mariage entre Florent Muice & Anne
Francois Elizabeth Dulain lamere presente laquelle m'a déclaré
Constant quelle avoit fait ondoyer son enfant par JeanLeBlanc
Muice son voisin. Le Parain aété Dominique Muice représenté par Si-
159 mon dentremont & laMarraine aété Marie Frontain épouse de
Louis Dulain & grandemere del'enfant tous decette ParoisseSigogne
Le deux Novembre mil huitcens vingt huit j'ai supplié
les cérémonies du Baptême à Anne née le 26juillet dernier du
B. légitime Mariage entre frederic Muice & Anne Moulaisons de
Anne cette Paroisse lamere présente laquelle m'a déclaré quelle avoit
Muice fait ondoyer sonenfant par JeanLeBlanc sonvoisin Le Parain
160 aété Louis Mandé Miuce frere del'enfant & laMarraine aété
Génévieve Muice fille de Jean Muice aussi decette Paroisse
LouisMandé Muice Sigogne
Le trois Novembre mil huit cens vingt huit après trois publications
debans de Mariage faites au prone delaMesse Paroissiale, les troisDi-